
DECISION DU PRESIDENT

DP2021-12 Cession camion Renault AQ-434-PB – Cession ferraille à cisailier

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-26 du 30 juillet 2021 portant délégations de compétences au Président,

Le SMICTOM LGB est propriétaire d'un camion de marque Renault, irréparable, non roulant immatriculé AQ-434-PB, qu'il convient de vendre au poids de la ferraille. D'autre part, suite à la réhabilitation du site de Fauillet, il convient d'évacuer la ferraille présente sur le site.

Compte tenu de la proposition tarifaire de l'entreprise DECONS OCCITANIE SAS :

- Rachat et destruction du camion au prix de 80 € / tonne
- Rachat de la ferraille du site de Fauillet au prix de 150 € / tonne.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de signer la proposition de rachat de la société DECONS OCCITANIE SAS au prix de

- 80 € / tonne pour le rachat et la destruction du véhicule AQ-434-PB
- 150 € / tonne pour la ferraille du site de Fauillet.

A Aiguillon, le 15/05/2021,

Le Président,

Alain LORENZELLI